

Ligue musulmane genevoise pour la paix confessionnelle  
Case postale 564, Plainpalais - 1211 Genève 04; paixconfessionnelle@gmail.com  
www.paixconfessionnelle.ch

Genève, le 30 décembre 2009

**PRISE DE POSITION sur le projet de dialogue interreligieux de l'Alliance Evangélique.**

La branche romande de l'Alliance évangélique suisse a présenté un projet de dialogue sur la place des musulmans en Suisse. Ce projet<sup>1</sup> intitulé « *Quel avenir pour l'après votation sur les minarets ?* » repose sur l'analyse et les propositions de Monsieur Christian BIBOLLET, co-fondateur de l'Institut pour les Questions Relatives à l'Islam (IQRI), présentées à l'occasion de la rencontre intraprotestante suisse du 9 décembre 2009.

La Ligue musulmane genevoise pour la paix confessionnelle prend acte de ce projet évangélique dont la synthèse est formulée ci-dessous :

*Selon l'analyse de Monsieur Christian BIBOLLET, le résultat du vote anti-minarets du 29 novembre 2009 représente la peur d'une religion qui remet en cause l'identité, la souveraineté et la vocation de la Suisse :*

*L'identité nationale se compose des valeurs et des symboles qui représentent les caractéristiques des citoyens d'un pays et l'ancrage à la tradition chrétienne, consacré par le préambule de la Constitution suisse, est un aspect fort de l'identité nationale suisse. L'islam remettrait en question cette identité nationale tant au niveau culturel que spirituel. L'émergence de musiques orientales, de viande hallal et de symboles religieux forts modifieraient la culture populaire suisse et l'affirmation que le Coran est la parole de Dieu heurterait les convictions du pays. L'islam « réactualiserait » le rapport du religieux avec l'Etat dans une société suisse grandement affaiblie par la déchristianisation. Ainsi dans une population en mal de repères, nombre de citoyens se sentirait démunie et réagirait de manière inappropriée et contre-productive en voulant interdire les manifestations culturelles musulmanes les plus visibles. Les violences islamistes dans le monde auraient réveillé un esprit de réciprocité de la « terre chrétienne » – contraire aux principes bibliques du Royaume de Dieu – pour certains chrétiens qui ne voient pas comment concilier l'islam avec l'identité nationale.*

*La souveraineté nationale régit une laïcité mal comprise, dans la mesure où elle disqualifie la religion comme force politique, mais nécessaire car elle réaliserait le meilleur espoir du vivre ensemble en demandant à l'Etat d'arbitrer les rapports entre les différentes religions dans un même espace public. Cette laïcité n'annonce pas la fin de la foi chrétienne car l'Etat n'étant pas tout-puissant, l'Eglise doit lui rappeler ses limites dans les domaines éthiques. Mais pour garantir le succès du vivre ensemble, les leaders musulmans devraient offrir leur allégeance à cet Etat laïc habilité à dicter l'acceptabilité légale et morale de leurs prescriptions religieuses. Une forme de contrat avec l'Etat devrait permettre aux musulmans de faire la preuve de leur engagement pour adhérer à la normalisation de la société.*

*La vocation nationale suisse consacre une liberté religieuse au sens des droits de l'Homme incompatible avec l'affirmation de la supériorité du droit divin sur les lois humaines. Les musulmans de Suisse doivent pouvoir bénéficier du même respect de la part des chrétiens que ces derniers attendent de la part des musulmans. Chacun devrait exprimer sa foi sans exercer aucune contrainte, notamment dans le domaine de la famille.*

*En conclusion, Monsieur BIBOLLET évoque la planification des islamistes radicaux depuis les années 1980 d'éliminer les mécréants, ce qui inciterait les chrétiens à la réciprocité. Il appelle ces derniers à veiller au respect de la liberté religieuse et partager leurs convictions dans l'esprit du Christ sans le trahir en adoptant les armes et les stratégies de leurs ennemis.*

Cette proposition de l'Alliance Evangélique appelle la présente réplique pour signifier les attentes de la partie musulmane sur un débat qui les concerne au premier chef. D'abord il est particulièrement choquant de lire la conclusion du texte évoquant une planification génocidaire islamiste totalement fantaisiste pour brandir le spectre d'une réciprocité chrétienne légitime même si elle n'est pas souhaitée. Il convient de relever que la majorité des musulmans de Suisse y est venue de l'ex-Yougoslavie pour se protéger de persécutions et de la planification d'une « purification ethnique » qui a bien connue des justifications chrétiennes sans rapport avec le principe de réciprocité. Mais passons les justifications malsaines.

Après avoir nié le problème des revendications de la minorité musulmane, le Conseil fédéral suisse a paniqué le 29 novembre 2009 pour se ressaisir en persistant dans l'angélisme : « Le vote anti-minarets n'est pas un vote islamophobe ! » Les partis politiques ont plongé dans une crise profonde, notamment avec la volte-face de Messieurs DARBELLAY et LEVRAT, et un débat sur l'islam est vivement attendu dans ces milieux. Or ce débat est vu par certains comme une remise en question du rapport entre l'Etat et les religions. Malheureusement, la frilosité des autorités suisses à traiter des sujets ouvertement conflictuels et la dérive raciste du débat français sur l'identité nationale<sup>2</sup> ne laissent présager rien de bon pour cette attente politique suisse. Il ne fait aucun doute qu'une plateforme interreligieuse pourrait contribuer à engager et orienter positivement un tel débat qui exige de traiter deux questions pertinentes : La première question consiste à déterminer si les craintes sur l'islam et les musulmans exprimées par les citoyens suisses lors des votations du 29 novembre 2009 sont fondées, et la seconde consiste à déterminer les conditions préalables d'un dialogue sain et constructif avec les musulmans sur leur place dans l'espace public suisse.

## **I. La peur des musulmans en Suisse, fantasme ou réalité ?**

Les médias en Suisse et en Occident se délectent de trois sujets qui véhiculent une menace islamique : le terrorisme, la sharia et l'oppression de la femme.

Pour le premier sujet, il apparaît très clairement que la politique militaire de neutralité soustrait la Suisse à la menace du terrorisme islamiste issue des conflits armés dans le monde musulman. C'est avec une grande malhonnêteté que la police fédérale suisse évoque publiquement, à titre préventif, des risques d'attentats d'Al-Qaïda lors de grands événements sportifs en Suisse. La peur du terrorisme en Suisse relève de l'affabulation pure et simple.

Pour le second sujet en rapport direct avec la laïcité tenant de la souveraineté nationale pour Monsieur BIBOLLET, le droit islamique n'interfère aucunement dans la relation d'un Etat non-musulman avec les religions. Elle ordonne aux musulmans qui se rendent dans des pays non-musulmans de respecter les lois de ces pays. Si un pays exerce une loi qui empêche un musulman de pratiquer sa religion, celle-ci lui interdit de se rendre dans un tel pays. Il convient de préciser que l'ordre juridique suisse est de facto en relation avec la sharia par le biais du droit international public (principe de l'égalité souveraine des Etats) et du droit international privé (domaine de la famille). Si le droit international privé connaît certaines difficultés devant la partialité judiciaire helvétique<sup>3</sup>, c'est bien le châtement corporel qui suscite le plus de sensationnalisme en Suisse. Or les leaders musulmans n'ont jamais lancé d'initiative en Suisse visant l'application de la lapidation ou la peine de mort pour apostasie. Face à l'absence de fait concret où le droit pénal islamique supplanterait l'ordre juridique suisse, c'est dans le délit d'opinion que s'est logée la réprobation. Il ne suffit plus que le musulman se soumette au droit pénal suisse, il lui est demandé de condamner le droit pénal islamique. Ici encore, la peur de la sharia en Suisse relève essentiellement du fantasme.

La peur de l'oppression de la femme a certainement fait la différence dans les votations du 29 novembre 2009. La Suisse a basculé d'un système patriarcal à un système matriarcal ayant gagné bien plus en rivalité qu'en égalité. La lutte féministe pour l'émancipation de la femme a pris toutes les religions pour cible, cela non seulement pour leur conception patriarcale de la famille mais aussi pour leur critère éthique dans les domaines de la sexualité et de la vie. A nouveau, l'ordre juridique suisse impose un principe de l'égalité de droit entre les sexes auquel les musulmans de Suisse sont de facto soumis, mais cela ne suffit pas. Il y a la polygamie de droit islamique dénoncée notamment par Monsieur BIBOLLET comme une atteinte à la dignité de la femme pour la société suisse; alors que cette société a légalisé une liberté sexuelle admettant non seulement la polygamie de fait mais tolérant aussi l'adultère. Il y a aussi le voile islamique dénoncé comme un symbole politique de l'infériorité de la femme; pourtant cette tradition commune à la religion judéo-chrétienne n'est rien de plus qu'une expression sociale qui affirme la dignité de la femme dans la pudeur plutôt que dans la nudité. Le discours sur l'égalité glisse sur les mœurs comme l'illustre bien l'affaire de la mixité pour les cours de natation. Le mariage forcé, l'excision et la violence domestique sont associés systématiquement à l'islam par les médias. Ces amalgames fallacieux entretiennent un climat permanent de suspicion sur les musulmans dans une opinion publique récupérée par des politiciens qui ne discernent aucunement la cause et les conditions du phénomène. Oui, la protection de la femme par l'homme préconisée par la religion musulmane peut tourner en oppression, comme toutes les cultures humaines qui connaissent leurs dérives sécuritaires liberticides. Mais il appartient aux leaders musulmans d'instruire leur communauté pour prévenir les dérives ou y remédier. Quant aux affaires pénales suisses en matière de mariage forcé ou d'excision, elles sont marginales ou calomnieuses<sup>3</sup>. Les actions pénales pour violence domestique ne soulèvent pas de différences notables pour les musulmans par rapport aux autres groupes culturels ou religieux. La peur de l'oppression islamique de la femme semble donc bien plus relever de l'instrumentalisation que d'une réalité sociale en Suisse.

En définitif, le résultat des votations du 29 novembre 2009 est une manifestation d'intolérance déguisée en peur pour se justifier. La peur de l'islam et des musulmans, utilisée de manière électoraliste par les milieux politiques, est principalement le fruit d'une propagande qui s'évertue à diaboliser cette religion et à disqualifier ses adeptes.

## **II. Les conditions préalables d'un dialogue sain et constructif.**

Le Conseiller national genevois Antonio HODGERS a relevé le sentiment diffus de dépossession des suisses qui a mené la démocratie à empiéter sur les droits humains ce 29 novembre 2009. La Suisse et l'Occident ont abandonné la recherche de la vérité universelle pour adopter une moralité relative et approximative situant le bonheur dans le consumérisme. La foi dans une expansion économique et technique éternelle a disparue pour faire place au besoin de repères et d'explications, car l'esprit humain connaît une appétence de conviction qui ne souffre le doute. Ce n'est donc pas l'islam qui remet en cause le rapport entre l'Etat et le religieux, en Suisse ou en Occident, mais bien plutôt l'échec des idéologies matérialistes. L'initiative contre les minarets a été lancée par le milieu politique chrétien et sa campagne a démontré que la raison fait dangereusement place à la passion. Le vote du 29 novembre 2009 est susceptible de retirer le siège des Nations-Unies de la Suisse et le maintien d'une politique ouvertement discriminatoire envers les musulmans isolerait d'avantage la Suisse en aggravant sa crise économique. Si l'islamophobie a remporté une majorité lors des votations anti-minarets, elle ne fonde pas une idéologie en soi. L'utilisation de la minorité musulmane comme appât d'une politique identitaire chrétienne risque d'entraîner un déchirement politique majeur avec le courant laïc qui ne manquera pas de dénoncer le religieux d'être encore et toujours facteur de trouble ainsi que générateur de haine et d'obscurantisme.

L'histoire démontre que les religions, notamment les trois monothéistes, peuvent vivre ensemble dans une relative harmonie. Les milieux politiques chrétiens de Suisse ne doivent pas se tromper de cible. Face au désastre économique et la décrépitude sociale résultant de l'individualisme égoïste et cynique, les religions partagent toutes les mêmes principes éthiques. La prochaine génération de notre pays, quelle que soit sa confession, va subir les conséquences du comportement irresponsable de nos sociétés qui ont réduit les citoyens et leurs enfants à l'esclavage du consumérisme. La raréfaction des ressources naturelles va inéluctablement conduire l'humanité au choix de la violence ou de la raison entre s'enfoncer dans la barbarie ou imaginer de nouveaux modèles de solidarité mondiale<sup>4</sup>. Le choix de la solidarité implique nécessairement d'enrayer le conflit des civilisations car c'est ensemble que l'Occident et l'Orient doivent envisager une gestion des ressources naturelles profitables à l'humanité. Quel exemple les responsables religieux de la Suisse veulent-ils donc donner ?

Les autorités suisses ne distinguent plus le légal du moral concernant la minorité musulmane – contrairement au domaine de la finance – et le tribunal fédéral suisse lui confisque graduellement sa liberté religieuse. Le vote suisse du 29 novembre 2009 a aggravé le conflit des civilisations et nombre de propositions, notamment en rapport avec un contrat social ou d'intégration, cherche clairement à contrôler la conscience des musulmans. Le model de société qui fixe les rapports sociaux sous l'angle exclusif du droit institue un système faisant preuve d'impuissance, de manque d'imagination et d'une volonté de contrôler sans dialoguer. La religion islamique permet à ses fidèles vivant dans un pays non-musulman de faire la part des choses entre l'ordre juridique de ce pays et la loi islamique qui régit leur éternité. Le débat sur l'avenir pour l'après votation contre les minarets ne doit pas chercher à instituer un conflit de loyauté en opposant la religion islamique à la citoyenneté suisse, mais au contraire à concilier ces deux dimensions fondamentales pour le musulman de Suisse. Exiger l'adhésion du musulman au droit suisse est une évidence, mais exiger son adhésion aux mœurs de la majorité constitue un totalitarisme pur et simple. Une société n'est rien d'autre qu'un système organisé de différences. Il appartient aux musulmans de refuser leur exclusion du système suisse de différences au nom de l'égalité de traitement et de son principe de non-discrimination. C'est sur cette base légitime que doit s'ouvrir le débat pour définir la place des musulmans dans l'espace public suisse.

En conclusion, notre Ligue musulmane genevoise pour la paix confessionnelle invite la plateforme interreligieuse genevoise à soutenir le pacte suisse du lien social comme une solidarité permettant à toutes les minorités religieuses de bénéficier du droit d'exister dans leur différence. Le canton de Genève a exprimé le plus fort rejet de l'initiative anti-minarets, et en date du 3 décembre 2009, notre Ligue a invité le Conseil d'Etat du canton de Genève à organiser un débat de fond<sup>5</sup> destiné à ne pas laisser l'intolérance ou la peur court-circuiter la réflexion à partir de postulats *in abstracto* qui inversent le rapport de causalité. Il ne fait aucun doute que l'Etat de Genève, avec la collaboration de la plateforme interreligieuse, des sections cantonales des partis politiques et de docteurs en droit, peut offrir à la Suisse l'exemple du débat sur les critères universellement valable de la liberté religieuse.

---

IMHOF David, Fondateur de la Ligue musulmane genevoise pour la paix confessionnelle

<sup>1</sup> [www.each.ch/filepool/Apres\\_votation\\_minarets\\_CBI-\\_-241de19bed6510911850519569a52597.pdf](http://www.each.ch/filepool/Apres_votation_minarets_CBI-_-241de19bed6510911850519569a52597.pdf)

<sup>2</sup> [www.arretezcedebat.com/](http://www.arretezcedebat.com/)

<sup>3</sup> [www.david-imhof.com](http://www.david-imhof.com)

<sup>4</sup> [www.mouvementpanoe.ch](http://www.mouvementpanoe.ch)

<sup>5</sup> [www.paixconfessionnelle.ch](http://www.paixconfessionnelle.ch)